



Assemblée Générale de l'European Bowhunting Federation **EBF**

L'AG 2015 de l'EBF a eu lieu les 10 et 11 avril à Tallinn, capitale de l'Estonie, le plus petit des pays baltes avec 1,3 million d'habitants... et environ 16 000 chasseurs.

À la chasse à l'arc y est devenue légale pour le petit gibier uniquement en 2013 et l'association des chasseurs à l'arc estoniens, très fière de ce succès, a voulu organiser cette Assemblée générale. Malheureusement le nombre de chasseurs à l'arc reste très restreint, car les efforts et l'entraînement nécessaires pour passer l'examen de chasse à l'arc et le coût du matériel pour ne pas pouvoir chasser plus gros que le castor sont un puissant frein au développement.

Donc, en ce vendredi 10 avril, Gabrielle Smart et votre serviteur avons débarqué dans le petit aéroport de Tallinn, accueillis par l'association des chasseurs à l'arc locale. Nous avons ensuite passé un moment à présenter notre activité dans les locaux de l'association des chasseurs où nos homologues estoniens avaient espéré que notre venue allait permettre de promouvoir la chasse à l'arc auprès des autres chasseurs, à l'occasion d'une séance de question qui a rapidement fait long feu. Les quelques chasseurs présents ne semblaient nous prêter qu'une attention courtoise, mais peu intéressée.

Après le dîner de retrouvailles du vendredi soir, la journée du samedi a com-



mencé par les présentations des dernières nouvelles par chacun des pays.

Gabrielle et moi avons présenté l'étude effectuée par la FFCA en France sur les habitudes et pratiques des chasseurs à l'arc. Lorsque nous avons annoncé que plus de 55 % des Français utilisaient un arc traditionnel pour le petit gibier et que même pour le grand gibier le pourcentage restait aux environs de 50 % nous avons suscité la stupeur généralisée des différents délégués, cette stupeur s'est muée en stupéfaction quand ils ont réalisé que nous chassions, non seulement en battue, mais aussi à l'intérieur des traques avec les carabiniers. Cet étonnement provient non seulement de notre association avec des armes à feu, mais surtout de la chasse du grand gibier en battue qui est formellement interdite

dans presque toute l'Europe (à l'exception du sanglier dans certains pays).

À signaler, la première participation de l'Islande, grand pays de chasse, avec 12 500 chasseurs pour une population de 395 000 personnes où la chasse à l'arc et même l'importation de lames de chasse est interdite.

Gabrielle Smart a ensuite été réélue à l'unanimité comme représentante de l'EBF à la FACE à Bruxelles et votre serviteur a été réélu 1^{er} vice-président de l'EBF.

Quelques présentations d'études d'impact comparatif des flèches ont suivi ainsi que très rapidement le point financier, dont le quitus a été donné à l'unanimité.

En conclusion, nous avons une nouvelle fois constaté qu'une ligne de démarcation traversait la chasse et donc la chasse à l'arc en Europe. Il y a d'une part les pays de tradition associative, de chasses rurales et de terroir, qui ont, au-delà du prélèvement, une fonction de lien social tel que cela se pratique en Finlande et en France ; les autres pays qui sont – le plus souvent – les tenants d'une chasse élitiste, dont les valeurs se veulent traditionalistes, voire un peu rétrogrades, comme l'ont peut en juger par l'un des plus importants reproche fait aux chasseurs à l'arc qui essayent de faire légaliser notre pratique en Autriche : ILS SE CAMOUFLENT et donc ne sont plus des « vrais » chasseurs.

Je suis très fier qu'au-delà de la chasse à l'arc la FFCA continue à défendre notre « particularité » que j'appelle « liberté » et je suis fier de la confiance renouvelée que vous nous témoignez.

Patrick WEILL